

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 23

Artikel: Erreur ne fait pas compte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRINTEMPS

Elle est bien gentille l'ouvrière
Qui trotte sur le chemin
Dans sa toilette printanière
Et sans souci du lendemain !
Lise trotte auprès de Pierre
Qui bientôt sera son époux,
Et ses yeux sont pleins de lumière
Comme son cœur de chants bien doux !

Ils vont au bois, ce beau dimanche,
Empressés comme au rendez-vous,
Cueillir ensemble la pervenche
Au cri sonore du coucou !
Quand on entend, la bourse pleine,
Son appel, au fond des taillis,
On reçoit, la chose est certaine,
Bonheur, richesse en son logis !

Pierre a sa poche bien garnie
De superbes écus sonnants ;
Mignonne Lise s'est munie
D'un petit sac tout bedonnant !...
« Coucou ! » redit l'oiseau sans trêve,
Et les deux amoureux contents,
S'en vont en poursuivant leur rêve,
Rêve d'amour et de printemps !

Louise Chatelan-Roulet.

LE CERISIER A RAPIN

Il y avait, autrefois, dans ma bonne petite ville natale, un bonhomme que l'on avait surnommé Rapin ; pourquoi, je ne saurais le dire ; mais ce sobriquet était si courant, que je crus longtemps que c'était son nom de famille, et qu'il m'arriva, étant gosse, de lui dire : « Bonjour, monsieur Rapin », ce qui me valut un petit sermon aujourd'hui oublié. Bref, ce qui caractérisait le bon vieux, c'était, outre une grosseur à la joue, que l'on appelait sa *bougne à mensonges*, c'était, dis-je, une habitude de tout exagérer, même au delà des limites de la plus élémentaire vraisemblance. Ne vous étonnez donc pas, si l'histoire qui suit est quelque peu chargée, mais elle est telle que je l'ai entendue raconter autrefois par mon père et quelques-uns de ses amis, non moins farceurs que lui.

Rapin possédait quelques lopins de terre dans un endroit appelé la Caroline, et situé à trois bons kilomètres de la ville, or, à l'en croire, c'était un vrai Canaan ! Il y avait entre autres un cerisier énorme à tel point que, sur sa ramure, sept coucous ne s'entendaient pas chanter. Pour atteindre la cime de ce bel arbre, il fallait une échelle de nonante-et-un *bachons*, et la récolte des cerises ne demandait pas moins d'une semaine à trois Savoyards, cela dans les bonnes années. En outre, cet arbre donnait des cerises extra, si bonnes que, lorsqu'elles étaient mûres, on sentait le kirsch depuis la ville et les proches voisins devaient fermer leurs fenêtres la nuit pour ne pas se réveiller saouls le lendemain !

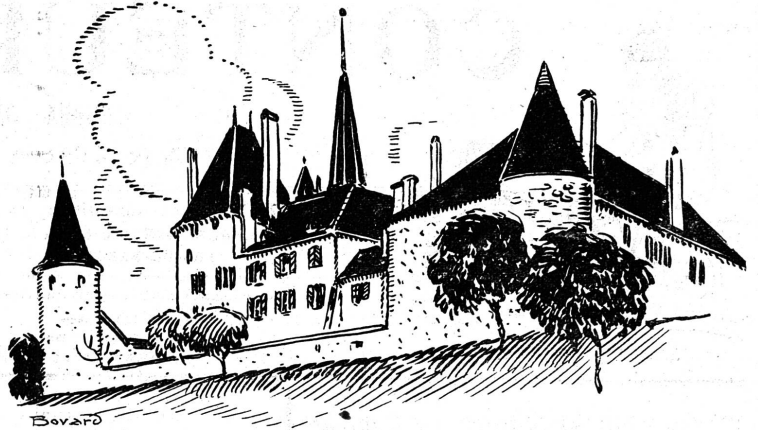
Une année, le cerisier en question donna un peu moins de cerises que d'habitude ; mais, elles étaient si grosses qu'il fallut les partager pour les mettre dans l'alambic et que l'on put faire des boules à jouer aux quilles avec les noyaux, et des manches de fossoirs avec les queues. Une de ces cerises ayant roulé sur le pied d'un des Savoyards qui les cueillaient, celui-ci dut aller quinze jours à l'infirmerie. Cette année-là, il fallut faire trois voyages avec deux fustes pour mener le kirsch à Berne, où Rapin l'avait vendu !

Mais, hélas, toutes bonnes choses ont une fin ; un beau jour, le cerisier sécha ; il fallut l'abattre et l'on en tira quarante *moules* de bois. C'était le moment qu'il sèche, sans cela, Rapin aurait été obligé d'acheter trois poses de terrain alentour à cause de l'étendue que prenaient les branches et les racines.

Si Rapin était là, il vous dirait : « Et que c'est vrai comme je vous le dis ! »

Heureusement, qu'à l'époque, on ne parlait pas encore de la révision de la loi sur les alcools !

Pierre Ozaire.

LES
CHATEAUX
ROMANDSLE CHATEAU
D'AVENCHES

Le château d'Avenches appartient à la commune. Il est construit au sommet de la colline occupée par la ville, au nord de celle-ci et à proximité de l'amphithéâtre. La partie la plus ancienne de cet édifice, une grosse tour rectangulaire, semble remonter au onzième siècle. L'ensemble des bâtiments du château n'a pas été construit d'un seul jet ; des remaniements et des transformations ont été exécutés au seizième siècle, principalement, puis au dix-septième et au dix-huitième. Il a remplacé une construction plus ancienne qui défendait l'angle nord de la place, le plus exposé aux attaques. Les tourelles de la façade sur la cour portent la date de 1567 et celle dans laquelle s'élève l'escalier tournant est ornée de figures en relief et de deux bustes de grandeur naturelle ; ces sculptures du meilleur goût et l'architecture d'un style Renaissance très pur font de ce château, un véritable bijou.

« Le château, à lui seul, vaut qu'on se dérange » écrit l'auteur des *Cités et Pays suisses*. Il a été reconstruit par les Bernois au seizième siècle, sur l'emplacement du vieux château épiscopal, pour servir de résidence aux baillis : on voit encore les armes de l'un d'eux, un stürler, au-dessus d'une porte. La façade méridionale, œuvre de l'architecte Antoine Ballanche, de Neuchâtel, est un des monuments les plus caractéristiques de notre Renaissance ; son style est à la fois de France et d'Allemagne, c'est-à-dire suisse. Et l'on voit le buste du maître, avec ses initiales, ce qui fait une signature. Ballanche mit 45 semaines, de 1565 à 1566, pour édifier cette façade.

Le château d'Avenches est, malgré son grand âge, comme un nouveau venu dans l'antique cité : il n'a pas participé aux siècles glorieux de la *Civitas Helvetiorum*. Aujourd'hui, il domine les ruines qui surgissent de tous côtés autour de lui, contenues par des murailles d'enceinte, pauvre maçonnerie dégradée, vénérable par ses dégradations mêmes et qui permet de reconstituer le tracé complet de l'enceinte romaine. Un polygone de 6 à 7 kilomètres.

Mais le paysage convient au château. « Le paysage lui convient » dit encore l'auteur des *Cités et pays suisses*. Il est vaste et le vent le remplit le soir. Dans les marais de la Broye, le vent incline et balance les peupliers ; il bruit dans les joncs secs sur les chemins, sur la grand' route de Morat... Avenches est sur une longue colline, au pied de la colline s'étendent les marais de la Broye ; au-dessus de la colline s'élèvent les collines plus hautes de la Nuithonie. La plaine de la Broye est latine, la Nuithonie est barbare : Avenches est donc à la limite des deux grands mondes ennemis jadis... elle fut la Wislisburg des Alémanes, elle fut l'Aventicum des Romains... Et le soir, à l'heure où le ciel s'éteint lentement sur la crête du Jura bleu, alors que les brouillards traînent leurs queues par les tourbières, les dieux de l'Olympe et les divinités celtiques tiennent conseil ensemble autour d'un pan de mur à moitié couvert de broussailles...

Le château d'Avenches reçut Farel dans ses murs.

Dans son *Histoire du canton de Vaud*, Paul Maillefer nous donne quelques détails intéressants : « Les Bernois ayant enjoint, aux nobles, saiges, pourvéables et discrets, chastelain et conseils d'Avenches, leurs bons amis et chers voisins, d'écouter le prédicateur et de laisser annoncer la parole de Dieu, en ce ferez votre devoir envers Dieu et les hommes et à nous, grands plaisirs, mais d'autre part, les Fribourgeois intervinrent et défendirent aux gens d'Avenches d'écouter Farel, sous peine d'être mis en prison et traités d'hérétiques. L'évêque, de son côté, envoya un docteur pour réfuter la nouvelle doctrine. Le réformateur et le prêtre s'injurèrent réciproquement. Farel dut, enfin de compte, quitter Avenches. »

« Mais voilà que le jour de Pâques fleuries, en l'an 1531, Farel arrive, il veut prêcher. Un affreux tumulte accueille ses paroles. Il persiste néanmoins, les assistants se ruent sur lui, et le bailli en personne, doit l'emmener par le bras pour le mettre en lieu sûr. Le lendemain matin, sur la place publique, nouvelle tentative du prédicateur, nouveau tumulte. Le soir, à l'issue du Conseil, les femmes attendent Farel, le jettent à terre, on doit l'arracher de leurs mains... »

« ...Si j'avais un culte à te rendre, ô déesse Aventia, ô déesse indigène, écrit encore l'auteur des *Cités et pays suisses*, je m'approcherais de tes autels. Parce que tu es le symbole, non pas des empereurs lointains, ni de Rome étrangère, mais de la terre maternelle, qu'importe si le sculpteur latin, drapant ton corps dans une robe à plis égaux, t'a donné l'aspect de Minerve. Ton visage mélancolique se tourne du côté des bois et des montagnes et je vois dans tes yeux, je vois se refléter les lacs de mon pays... Je t'offrirais les fruits, des vergers, les myrtilles cueillies dans les buissons voisins, j'ornerais ton socle de guirlandes, houblon, lierre et chèvrefeuille et je brûlerais devant toi des branches de sapin... »

Mme David Perret.

Au tribunal. — Le président. — Accusé, avez-vous déjà été puni ?

- Oui, 3 francs d'amende.
- Pourquoi ?
- Je m'étais baigné à un endroit interdit.
- Et depuis lors ?
- Depuis lors plus jamais.
- Plus jamais puni ?
- Non plus jamais baigné.

Erreur ne fait pas compte. — Jean, il faut chauffer plus que cela. On gèle dans l'appartement.

- Mais, madame, il y a vingt-deux degrés.
- Vous êtes fou !
- Mais non, madame. Il y a douze degrés au salon et dix dans la salle à manger !

C'est tout simple. — Quelqu'un voyant passer un convoi funèbre, s'adresse à un petit garçon du quartier :

- Qui est-ce qui est mort, mon petit ?
- C'est celui qui est dans la voiture.

Au conseil municipal d'une localité du canton. — Le président : — La séance est ouverte.

- Un des conseillers, médecin de son état :
- La fenêtre aussi, Monsieur le président... ça va faire un courant d'air.